

Verdict dans l'affaire du roi lion : Scar est acquitté

La cour d'assises a acquitté Scar hier au terme d'un procès exercice organisé par les étudiants en master de droit. Ce procès fictif a permis aux étudiants en master de droit de parfaire leurs connaissances. Et aux deux acteurs du jour d'aiguiser leur éloquence.

Etienne Manteaux, par ailleurs procureur de la République, préside cette audience insolite. Au ministère public Louis-Marie Lutz d'abord tente de démontrer la culpabilité de Scar. L'affaire a bouleversé les moins de 30 ans. En 1994, Scar s'est associé aux hyènes pour se débarrasser de son frère aîné Mufassa, le père de Simba qui deviendra le roi lion 1. Bien sûr les adeptes des films d'animation des studios Disney auront reconnu l'histoire du « Roi lion ».

Louis-Marie Lutz n'omet rien des circonstances. L'agression s'est faite en bande organisée « avec les hyènes » et avec préméditation. Le jeune homme peine un peu à laisser tomber la lecture de ses notes, puis s'en émancipe. Il démontre que la loi des hommes, donc le code pénal, s'applique « sur la terre des lions » et requiert « la réclusion criminelle à perpétuité ».

L'intérêt d'assister à la vraie session d'assises

Toute autre vision du dossier pour Vincent Stevanovic à la défense. Scar est pour lui tout au



Il appartient au ministère public de faire la démonstration de la culpabilité de l'accusé Scar, qui sera finalement relaxé. Photo ER/Daniel WAMBACH.

plus coupable de « non-assistance à personne en danger ». Le ton est alerte, il occupe l'espace, balade la préméditation, emploie un « nous » de majesté ou peut-être un « nous » qui signifie seulement qu'ils étaient trois à écrire cette plaidoirie. « Si Scar avait l'intention de tuer Mufassa, pourquoi ne pas le faire avant la naissance de l'héritier Simba. Et pourquoi ne pas tuer Simba aussi ? ». Lui plait de la relaxe.

Le verdict de la cour composée, autour du président, de trois avocats dont Me Mordefroy que les étudiants connaissent comme professeur, tombe : « Acquitté ».

La cour recevra en privé les deux partis pour un débriefing salubre. Vincent Stevanovic est déclaré meilleur orateur 2019. Peut-être comme l'a souhaité Élise Baygin de l'association Portalis en prologue à ce procès, l'exercice deviendra-t-il coutumier ?

En attendant, le public profite de quelques conseils. « Évitez le verbiage précieux, soyez clairs et compréhensibles, explicites, didactiques », enjoint Étienne Manteaux. « En juin vous n'aurez plus grand-chose à faire, assistez donc à la session d'assises. » Sûr, il sera entendu, Vincent Stevanovic, qui jusque-là ne pensait qu'au droit civil, avoue être désormais titillé par l'adrénaline du pénal !

Catherine CHAILLET

ER 27 MAI 19